

JE SOUTIENS SEBASTIEN DENAJA

MADAME*

MONSIEUR*

PRENOM* :

NOM* :

NATIONALITE* :

ADRESSE* : N° RUE* :

CODE POSTAL* : COMMUNE* :

PAYS* :

TELEPHONE :

COURRIEL :

NB : Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires : l'absence de réponse dans ces champs ne permettra pas de traiter votre demande.

MONTANT DU DON

Les dons sont limités à 4600€ par personne physique par année et par chèque

Après
réduction
d'impôts,
coût réel du
don :

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%



20€ de don	50€ de don	70€ de don	100€ de don	500€ de don
7€	17€	24€	34€	170€

MERCI D'IMPRIMER ET DE RENVOYER CE DOCUMENT :

- Avec votre chèque libellé à l'ordre de Gérard LESAGE, mandataire financier de Sébastien DENAJA
- A l'adresse suivante : **Gérard LESAGE, 105 Boulevard Camille Blanc, 34200 Sète**

Les données recueillies sur ce formulaire sont réceptionnées par Gérard LESAGE, mandataire financier de Sébastien DENAJA pour le traitement des dons. **Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires. L'absence de réponse dans ces champs ne permettra pas de traiter votre demande.** Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'équipe de campagne de Sébastien Denaja. **Vos données ne seront utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire pour le traitement de votre soutien.** Vos informations personnelles sont conservées grâce à des moyens assurant la confidentialité et la sécurité de vos données, et ce pendant une durée qui ne saurait excéder six mois. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale suivante : Gérard LESAGE, 105 Boulevard Camille Blanc 34200 SETE. Ces dons sont versés à G. LESAGE mandataire financier de Sébastien Denaja au bénéfice de la candidature de Sébastien DENAJA aux élections municipales 2020. Aux termes de **l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988** relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par **la loi n°2017-286 du 6 mars 2017** : " les dons consentis et les cotisations versées par une personne physique dûment identifiée à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs candidats aux élections municipales 2020 ne peuvent annuellement excéder 4 600 euros [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. " **L'article 11-5 de la même loi** précise que les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.